

L'affaire Chantal Sébire : Les dessous d'une passion

Le cas Sébire a rallumé la Querelle entre les partisans de l'euthanasie et ceux qui souhaitent en rester à la loi Leonetti. Querelle récurrente qui survient chaque fois qu'une affaire particulière surgit. Peu de sujets de société suscitent autant de passion et d'affrontements. Il faut remonter au débat sur l'avortement au début des années 70 pour retrouver les mêmes emportements. Dans les deux cas il s'agit du même thème : le respect de la vie.

Ce qui m'occupe ici n'est pas de défendre ma position et de stigmatiser celle de mes contradicteurs. Beaucoup de choses ont été dites et bien dites. Ce qui m'intéresse est de tenter de comprendre les motivations d'une telle passion. Pourquoi chez les uns et les autres cette fièvre de convaincre ? Que se joue t il là dessous ?

Cette passion signale déjà une insatisfaction. Si la loi existante était une réponse adaptée au problème, elle ne donnerait pas lieu régulièrement à ces poussées de fièvre et à ces empoignades. Chaque affaire a au moins le mérite de pousser les responsables politiques à reconsidérer la question de la fin de vie et à y apporter une solution plus conforme aux souhaits de la population. A cet égard, faisons un sort aux arguments sur l'émotion que suscitent ces cas. Elle serait néfaste au raisonnement serein.

Il y a en effet un type d'émotion, excessive et incontrôlable, qui invalide le jugement, dans la mesure où elle le brouille par son intensité. Mais il en est d'autres qui, bien au contraire, sont l'amorce affective de ce qui va donner au raisonnement un aliment fécond. L'indignation qu'a suscitée la souffrance de Chantal Sébire ou de Vincent Humbert, a été le moteur sans lequel les choses seraient restées en l'état. Un cerveau privé d'émotions, ne peut fonctionner. Il n'y a pas

d'un côté les émotions, et de l'autre la raison. A la base de nos jugements, révoltes, opinions, il y a cette interaction plus ou moins harmonieuse entre les deux cerveaux. Tout ça pour dire qu'il est inopportun de stigmatiser « l'émotion », dont seraient victimes les uns ou les autres, selon le camp où on se range. Elle constitue « l'allumage » qui amène à adopter telle ou telle position.

Pour en revenir à mon propos, il me semble que dans le thème de l'euthanasie, se jouent au moins deux enjeux essentiels. La survie de la société et à travers elle, celle de l'espèce, et le rapport à la mort. Ou pour le dire autrement la façon dont une société gère la pulsion de mort.

La survie de la société. Autoriser les individus à décider de leur mort est en effet contrevenir au principe qui a régi nos sociétés depuis qu'elles se sont organisées : se survivre. La cohésion sociale suppose une maîtrise de la collectivité sur ses constituants. La religion n'a fait que jouer là un rôle de courroie de transmission de cette loi fondatrice, et lui a donné sa caution transcendantale, me semble t il. Le « Croissez et multipliez » de la Bible, correspond à une urgence. Celle d'étoffer un corps social peu fourni alors en membres. Dans l'inconscient collectif de l'humanité, menacée à ses origines, la nécessité de se multiplier est la condition de la survie de l'espèce. C'est bien ce qui se rejoue là, même si cette survie n'est plus menacée. Dans la Querelle qui nous occupe, l'intérêt de l'individu qui veut décider de sa fin se heurte à cette loi de l'espèce. Ce n'est pas un hasard si du côté des opposants à l'euthanasie, on retrouve plutôt des représentants de l'ordre social, qui en sont les garants. Médecins, éthiciens, juristes, religieux, spécialistes des soins palliatifs... Et du côté des partisans de l'euthanasie, domine le courant libertaire, laïque et féministe.

A cet égard, la laïcité est une condition nécessaire, mais pas suffisante, à la marche vers la liberté de choix revendiquée. Dans la mesure où elle sépare le religieux et le public, elle ouvre la voie à l'émergence de cette liberté individuelle, qui forme le socle à la demande d'euthanasie. Mais pour autant

elle n'offre pas une réponse satisfaisante aux peurs ancrées dans la psyché humaine, de l'ordre de l'irrationnel, et que seule peut apaiser la référence à une transcendance. Ce que fait la religion. Laquelle a apporté son lot de fables rassurantes : existence de Dieu, et de son paradis qui nous permet de supporter cette vallée de larmes, où nous pataugeons, car nous l'avons bien mérité, vu notre mauvaiseté foncière. Tout cela fonctionne toujours .

Cela nous amène à ma deuxième piste de réflexion. Le rapport à la mort. On évoque la pulsion de mort dans les controverses qui nous occupent. L'expression « permis de tuer » est accolée à une loi qui autoriserait l'euthanasie. Le syndrome de la boîte de Pandore est à l'œuvre. Cela en dit long sur la méfiance essentielle que ses détracteurs nourrissent à l'égard de leurs congénères et qui vient en ligne plus ou moins directe de la conception chrétienne de l'homme. Les collectivités humaines ont délégué aux religions le soin d'encadrer cette « mauvaiseté » foncière. Ou si on préfère recourir au vocabulaire de la psychanalyse et du management, elles ont eu en charge la gestion de la pulsion de mort. La collectivité humaine, par l'intermédiaire de la religion, l'a de tout temps organisée et encadrée. Ce faisant, elle l'a apprivoisée. Or, on le sait, il y a des grains de sable dans la machine. Ce sont désormais les hôpitaux qui ont à gérer la maladie et la mort. Celle ci est devenue un sujet en déshérence, qu'il appartient désormais à la philosophie et la sagesse de prendre en charge. Il nous faut méditer collectivement le « Vivre, c'est apprendre à mourir » de Montaigne.

Quand la philosophie et la sagesse prendront le relais des religions, on sera sur le chemin d'une humanité adulte, capable de comprendre et dominer ses peurs. Là encore, le parallèle s'impose avec l'avortement. On nous avait prédit un déferlement de fœtus avortés, la porte ouverte à une saignée de la population... En fait il y aurait moins d'avortements qu'avant, au temps où les femmes, par contre, mouraient des suites de l'avortement clandestin. Je ne peux m'empêcher de

penser à l'acharnement sadique de la plupart des médecins qui, en ce temps là, pratiquaient un curetage à vif sur les malheureuses qui avaient tenté d'avorter par leurs moyens de fortune. Un curetage à vif, sans anesthésie. Il fallait les punir, ces « salopes » qui avaient osé attenter au fruit sacré de leurs entrailles. Cet acharnement me rappelle un autre acharnement. Comment appeler cette obstination à ne pas entendre la demande de ceux qui n'en peuvent plus de souffrir et demandent à mourir dans la dignité et la paix ? N'y aurait il pas là dessous une peur panique de la mort qui s'exorcise à travers celle de l'autre ? Et pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, sous prétexte de préserver le prochain de cette mort tant honnie, ne la lui inflige-t-on pas symboliquement en l'empêchant d'y avoir dignement accès ? C'est que l'âme humaine est tortueuse...

Car enfin, la moindre compassion voudrait qu'on apporte un remède à la souffrance de ces malheureux, Humbert, Pierra, Sebire qui n'en pouvaient plus d'être condamnés à vivre. Quels sont ces principes qui nous rendent inaccessibles à la souffrance de l'autre et coupables de cruauté ? Il faut bien qu'il y ait par derrière, tout ce corpus de peurs ancestrales, d'injonctions sociales profondes, qui nous gouvernent et qui s'opposent à l'émergence d'une liberté individuelle, porteuse fantasmatique de chaos.

C'est bien l'affrontement de l'individu et de la collectivité qui se joue dans ces affaires d'euthanasie. On ne s'étonnera pas qu'il soit aussi vif. La tendance est cependant à une progression des exigences du premier sur la deuxième. La notion d'individu a émergé lentement dans nos sociétés occidentales au cours des siècles derniers, individu qui se dégage de ses appartenances, famille, religions, assignations strictes de classe et de sexe... Chaque nouveau cas d'euthanasie, est l'occasion de s'interroger et de faire progresser la loi. Signe que notre société grandit, qu'elle est capable de prendre du champ par rapport à ses peurs et de tenir compte de ses diversités. Le jour viendra où elle sera constituée d'individus suffisamment responsables, pour qu'elle

n'ait pas à les traiter en mineurs. Alors, ces débats appartiendront à un âge révolu. On ne demandera plus à une personne de présenter de « bonnes raisons » d'en finir. On lui fera confiance : c'est à elle de savoir et de décider.

Utopie ? Théodore Monod disait « L'utopie, n'est pas ce qui est irréalisable, mais irréalisé ». L'histoire de notre espèce est aussi cela : une série d'utopies réalisées.

Anne Zelensky